

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 SEPTEMBRE 2014**

Membres présents :

DECHRISTE Michel, FOURBOUL Marc, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, HOFFART Cornélia, JACQUOT Marcel, KOPP Catherine, KREBS Didier, LAPP Pascal, MAECHLING Marie-Ange, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SOMMER Jean-Bernard et WENDLING Michèle.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, FOLKMANN Arlette, GOEPFERT Emilienne, HUBER André, KIMM Pierre, KUNTZMANN Pierre, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, PHILLIPPS Myriam, SCHUHMACHER Eric, SIFFERMANN Roland, SIRY Sylvain, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

M. Julien VENTRELLA, Commissaire aux comptes.

Membres absents :

BOUDET Dominique, GOEPFERT Emilienne, STREICHER Philippe.

Procurations :

M. André HUBER donne procuration à M. Marc FOURBOUL

M. Pierre KUNTZMANN donne procuration à M. Jean-Pierre PIERRON

M. Philippe MARCHAL donne procuration à Mme Catherine KOPP.

M. Roland SIFFERMANN donne procuration à M. Bertrand OPPERMANN

Mme ZILLI Sonia donne procuration de vote à M. JACQUOT Marcel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 22 Septembre 2014 à 14 h 40.

↳ **1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUI 2014**

M. André HENCK émet une remarque concernant le point 2 : Trésorerie :

« Le Président signale qu'en tenant compte du déficit de 3.000 € admis pour les linéaires, le budget des logements de vacances est plutôt bien équilibré. »

et propose la rédaction suivante :

Le président signale que le budget des logements de vacances est plutôt bien équilibré en tenant compte de la prise en charge de 3000 € par le budget pour les linéaires.

M. SOMMER Jean-Bernard demande si les problèmes rencontrés par Mme HOFFART auprès de son service pour lui permettre d'assister au Conseil d'Administration sont résolus, du fait de sa présence aujourd'hui. Celle-ci répond que le problème persiste mais qu'elle a fait valoir ses droits à la retraite d'ici un mois.

On intégrera la remarque de André HENCK dans le PV du 16 juin 2014.

Aucune autre observation n'étant formulée concernant la rédaction du procès-verbal, son approbation est mise aux voix

Le procès-verbal est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DE L'AG DU 26 JUI 2014

Aucune remarque n'est à formuler quant à la rédaction du compte rendu de l'assemblée générale. Celui-ci sera validé officiellement lors de la prochaine assemblée

le procès verbal est mis au vote :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : TIRAGE AU SORT DE LA LOTERIE PIERRE & VACANCES

Nous sommes en partenariat avec Pierre et Vacances permettant à nos membres de bénéficier d'un tarif préférentiel dans leurs logements de vacances. Le Président nous informe que dans le cadre de ce partenariat, l'Amicale a gagné un séjour (w.e. de 3 jours) qui a été remis en jeu sous forme de tombola par le biais du journal mensuel.

Le Président propose de tirer le gagnant au sort parmi plus de 200 bulletins. C'est le cadet du Conseil d'Administration, M. PARRE Thiebault qui est désigné pour le tirage.

L'heureux gagnant est M. HEITZ Jacques.

4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président fait lecture du rapport établi par M. VENTRELLA, Commissaire aux comptes

Examen du cycle trésorerie

La caisse ski qui est alimentée par les remboursements des « dépôt de garantie » versés par la carte bleue de l'amicale lors de la réservation des forfaits, comprend des fonds en euros et en francs suisses. Son suivi est délicat du fait de son mode d'approvisionnement et de l'existence de 2 monnaies. Il est recommandé de mettre en place une saisie régulière de cette caisse et d'organiser une remontée rapide des informations au service comptable. Après la mise à jour au 2 juin 2014, le rapprochement de la comptabilité avec les espèces n'a fait apparaître aucune différence (sauf taux de change) Toutefois, je vous recommande de simplifier son suivi en utilisant qu'une seule monnaie et en assurant un suivi régulier.

En fait ce que le commissaire aux comptes recommande surtout c'est d'éviter l'amalgame euros et francs suisses.

Les réservations sont payées avec la carte bancaire et le remboursement de la caution est restitué en FS (mais en monnaie).

Ce qui gêne le commissaire aux comptes, c'est d'avoir une double caisse. Il faudra débattre sur ce point avec la section ski pour résoudre ce problème. A la fin de la saison il n'y a cependant pas de différence.

Le point sera fait lors de la prochaine réunion ski.

L'analyse des procédures montre que les informations relatives à l'émission de certains chèques sont transmises à la comptabilité une semaine ou 15 jours après leur émission. Compte tenu des délais courts dont dispose chaque titulaire d'un compte pour faire opposition en cas d'utilisation frauduleuse d'un chèque, je pense qu'il serait souhaitable de limiter l'utilisation du chèque et de développer le virement bancaire.

On a déjà mis en place toute la procédure pour réaliser l'ensemble de nos paiements par virement avec un nouvel outil informatique qui nous facilite bien les choses. La prestation « colonies de vacances » est d'ores et déjà versée par le biais d'un virement bancaire.

L'adoption du virement bancaire nécessitera la mise en place d'une procédure qui permettra de garantir la séparation des fonctions comptables avec celles d'émissions des règlements et d'autorisations de ceux-ci. Enfin, il me paraît nécessaire de confier l'enregistrement des relevés d'identités bancaires (RIB/IBAN) par une autre personne.

Le Président explique que le Commissaire aux Comptes insiste pour que 3 personnes interviennent

Une personne qui saisisse dans l'outil les coordonnées bancaires mais qui soit pas la comptable
Après il appartient à la comptable d'enregistrer les virements

Et ensuite, les virements sont validés, soit par la Trésorière, soit par le Trésorier Adjoint, soit par le Président

On a mis en place la validation par la Trésorière, le Trésorier Adjoint ou le Président
Par contre la saisie des coordonnées se fait par la comptable avec une vérification du Trésorier Adjoint, elle ne peut pas procéder au virement sans avoir la validation par une personne habilitée.
Nous suivrons cette recommandation.
La poste nous a fourni un logiciel qui s'appelle OPENET pour gérer nos paiements par virement.

Examen du cycle achats fournisseurs

Au cours de l'exercice passé, Monsieur Henri Seiler avait constaté un accroissement des bons d'achats lié à une mauvaise appréciation des consommations. L'analyse de la procédure d'achat montre que les factures sont signées par les Présidents des Commissions et/ou le Président de l'Amicale. En revanche, les bons de commande (notamment billetterie) ne sont pas signés par ceux-ci. Il me paraît nécessaire que tous les bons de commande soient signés par les Présidents des commissions (avec double signature par le Président ou le trésorier au-delà d'un certain montant). Ceci permettra à votre amicale de mieux gérer également votre stock « billetterie ».

Le Président nous informe qu'une réunion est planifiée cette semaine avec les différents intervenants pour mettre en place un système de bons de commande. On a déjà mis en place un système de validation de commande par la Trésorière via email. A présent nous allons officialiser cette démarche en éditant un bon de commande signé pour le fournisseur.
Et après on peut rapprocher la facture du bon de commande

Examen du cycle ventes

Votre amicale ne dispose pas d'un suivi permanent de ses membres (la gestion des membres est assurée par la DRH). Il me paraît nécessaire de mettre ce suivi en place afin de rapprocher les cotisants du compte cotisations et de disposer du nombre d'amicalistes (pour les assemblées notamment).

Le commissaire aux comptes rapproche le montant des cotisations et le divise par le nombre de membres et le montant ne correspond pas au réel. C'est une anomalie grave lié à l'outil CIVIRH. Nous n'avons pas vocation à saisir le précompte AMICALE dans l'outil de l'administration étant donné que le logiciel de paie ne peut être exploité que par un agent habilité de la DRH. Nous sommes toujours dans l'attente d'un interlocuteur privilégié qui gère les demandes de nos membres.

Mme CLEMENS avait proposé lors du C.A. du mois de juin, que ce soit Accueil DRH qui s'en occupe. Cette solution serait optimale étant donné qu'un partenariat est déjà en place avec ce service, concernant les chèques vacances.

Examen du cycle des stocks

Afin de mieux gérer les stocks de billetterie, il serait souhaitable d'acquérir un logiciel permettant d'assurer un inventaire permanent pour les billets et les bons vendus par votre amicale et de gérer un stock de sécurité.

Le Président explique que nous disposons de plusieurs outils :

1 outil pour la comptabilité

1 outil pour le suivi des logements

1 outil pour note site internet

1 outil pour le suivi de la billetterie

Il n'y a pas de connection interactive entre ces derniers

Chaque outil est indépendant

Il serait intéressant que le suivi des ventes, achats, stocks soient reliés directement avec la comptabilité

M. SOMMER Jean-Bernard demande s'il y a beaucoup d'opérations ?

Le Président répond que depuis que nous avons les BA, le chiffre d'affaires a été doublé

Il précise que pour l'instant la gestion de la billetterie est développée sur tableau excel. Cet outil fonctionne correctement, mais il faudra néanmoins penser à une évolution dans le futur : les agents voudront commander directement sur internet ou directement à partir de leur smartphone. On a déjà un prémice de cette évolution avec la billetterie d'EURODISNEY. Quand les agents veulent réserver une place pour EURODISNEY, ils viennent au guichet et paient directement avec leur carte bancaire par internet, d'où aucune gestion de stock. A l'heure actuelle, il existe des outils où les gens peuvent acheter à distance leur place de cinéma ou autre billet qu'une amicale propose. Cela induit un coût important, mais il y a déjà pas mal de comités d'entreprises qui ont fait ce choix là.

M. SOMMER Jean-Bernard :ça risque d'être onéreux et il faut sécuriser le système de cartes bancaires sur internet.

Le Président nous informe que pour l'instant les outils dont nous disposons correspondent à nos besoins, ceci n'empêchant pas de nous tourner à l'avenir vers d'autres systèmes d'exploitation

Examen du cycle autres comptes

Le mécanisme des dépôts-vente appelle des réserves de ma part. En effet les fournisseurs mettent à disposition des amicalistes des bons d'achats, des entrées de plusieurs valeurs aux guichets de l'Amicale (à prix préférentiel). Les adhérents achètent les billets ou bons et les consomment chez le fournisseur. Les achats de billets par les amicalistes sont comptabilisés au crédit du compte n°467000 (débiteurs et créditeurs divers).

Le fournisseur n'envoie la facture à l'amicale que lorsque tous les bons sont consommés. A ce moment-là, la facture est comptabilisée au débit du compte n°467000. En revanche, aucune facture n'est émise si le bon n'est pas utilisé et la durée de validité des bons n'est pas connue de façon précise par le service comptable.

J'ai constaté qu'il n'y avait pas a priori de contrôle du stock de dépôt vente, qu'il n'y a pas de rapprochement des bons/entrées facturés par les fournisseurs avec ceux vendus aux amicalistes et qu'il n'y a pas de détermination des factures à recevoir théoriques afin de s'assurer du solde du compte 467 au 31 décembre de chaque exercice.

Il me paraît nécessaire de mettre en place ce suivi, et éventuellement, de demander aux fournisseurs une confirmation des factures à établir au 31 décembre de chaque exercice.

Le Président indique en effet qu'il n'y a pas d'arrêté des billets en dépôt vente au 31 décembre de l'exercice en cours, ce qui complique la tâche du Commissaire aux comptes.

Par conséquent, le Président propose la mise en place à partir de l'année d'une procédure en demandant à l'ensemble des fournisseurs concernés d'établir la facture au 31 décembre des billets qui ont été vendus.

M. PARRE Thiebault pose la question : si au jour d'aujourd'hui, le bon devait-il être utilisé ? Le Président répond que les factures sont établies en fonction des bons vendus.

M. Pascal LAPP précise que le problème ne se pose que pour la billetterie en dépôt vente

M. André HENCK demande si le Cabinet ZORNIOTTI est en accord avec nos comptes. Le Président précise que le commissaire aux comptes s'est référé au rapport du cabinet ZORNIOTTI et que tous les ans des remarques sont faites en vue de pouvoir améliorer notre fonctionnement.

Cette année nous ne suivrons pas la recommandation du changement de logiciel bien que nous devons y penser pour les années à venir. Il faudra qu'on s'adapte. Un tel logiciel est très onéreux. Notre logiciel des logements date de 2003 et M. SCHALCK est l'unique développeur de ce programme. En cas d'absence ou de défection, nous n'aurions plus aucun suivi.

5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : GROUPE DE TRAVAIL STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR

Réunion programmée le lundi 6 octobre à 10 h 00

Rappel de la composition de la commission

- André HENCK
- Pierre KUNTZMANN
- Didier KREBS
- Roland SIFFERMANN
- Eric SCHUHMACHER
- Robert BAUM
- Catherine KOPP
- - Président, secrétaire générale, trésorière ou trésorier adjoint qui font partie de toutes les commissions

M. Pierre KUNTZMANN s'est excusé de ne pouvoir y assister
Mme Catherine KOPP mandatera M. Philippe MARCHAL,

M. André HENCK prend la parole :

Compte tenu des droits que nous avons à l'Amicale tout le monde ne pourra pas être présent systématiquement aux réunions. Il faut donc faire un travail sérieux suivi de compte-rendu après chaque séance pour que s'il y a un désaccord, celui-ci puisse tout de suite être exprimé. Cela support derrière toute une logistique.

Lors du Bureau et du récent Conseil d'Administration, j'ai été amené à exposer les problématiques qui se présentent à nous dans le cadre de la Commission Statuts et Règlement intérieur de l'Amicale.

1. La CRC (Chambre régionale des Comptes) nous demande de nous mettre à jour sur les statuts et de mettre en place un règlement intérieur pour nos différentes activités.

Règlement intérieur

2. Dans un premier temps, nous pourrions commencer à travailler avec certaines commissions sur la mise en place du règlement intérieur. Sachant que le règlement

intérieur nous sera opposable et sera la règle pour les utilisateurs et les organisateurs de nos activités

3. Dans l'ordre, on pourrait examiner les logements de vacances, l'activité ski, les voyages et excursions, l'étang de pêche, les fêtes de Noël, le banquet, etc.... A voir l'ordre et les dates de réunions le 6 octobre
4. Il nous faudra définir un ordre de passage de nos travaux devant le Bureau, puis le CA. Pouvons-nous passer des morceaux de règlement intérieur (par exemple le travail terminé sur une Commission) ?
5. Passage du règlement intérieur dans sa globalité à l'AG de juin 2015 ?
6. Comment et quelles concertations avec les Elus, la DRH sur les règlements intérieurs des Commissions entrant dans le champ des articles 1, 2 de la Convention

Les statuts

Les propos de la CRC ont essentiellement porté sur les élections et la composition du conseil d'administration.

1. Une double entrée au Conseil d'administration devrait être compatible avec les remarques de la CRC.
C'est-à-dire une double entrée par, d'une part, désignation par les organisations syndicales représentatives et, d'autre part, élection sur une liste ouverte.
2. Il nous faudra proposer le nombre total de membres du CA et le nombre de désignés et le nombre d'élus.
3. La représentativité des syndicats pour siéger au CA peut elle être calée sur la représentativité issue du vote au CT ? Sachant que les derniers projets de texte prévoit une représentativité au regard des sièges au CT et/ou la présence au Conseil supérieur de la FPT.
4. Une représentation uniforme des désignés comme c'est le cas aujourd'hui ou une représentativité calée sur le résultat électoral au niveau local ?

Lors des deux réunions Bureau et CA, j'ai évoqué le problème du fonctionnement de notre Commission.

Compte tenu des nouvelles contraintes de dispense de services dans le cadre des ASA, des agendas de chacune et chacun, il est utopique de croire que la commission soit toujours au complet pour ses travaux.

Il faudra instituer un système fiable des PV afin que chaque membre puisse être informé des travaux, donner son avis sur les préconisations de la Commission. Voir demander une nouvelle réunion sur tel ou tel sujet.

D'autres questions devront être abordées, lors de la 1^{ère} réunion. Notamment la périodicité des réunions, le jour et l'heure.

Ainsi que les délais que nous nous fixons pour aboutir (AG 2015 ou AG 2016)

Rendez-vous le 6 octobre à 10 heures

Entre autres seront débattus les points suivants :

- Problèmes rencontrés par les adhérents dans nos logements souvent laissés sales.
- Souscription d'une assurance en cas de désistement
- Etc...

6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

- Mise en place d'une VMC dans les bâtiments de l'étang

Il faut valider le devis qui a été transmis avec l'invitation pour la mise en place d'une VMC dans les bâtiments de l'étang

Le devis ne concerne que la fourniture. Les agents de la commission vont procéder à la pose ; se rajoutera la location du matériel

Ces travaux sont considérés comme étant de l'investissement

L'achat pour la mise en place d'une VMC et soumis au vote :

ACCORD A L'UNANIMITE DES PRESENTS

M. SOMMER demande ou en est la demande pour l'ouverture électrique de la porte d'entrée depuis les locaux du 3^{ème} étage (Initiation à l'Informatique). Le Président signale que le Service Maintenaner Bâtiment n'a pas donné suite à notre demande.

- Agenda 2015

la régie publicitaire est quasiment terminée

Partenariat TNS

Le partenariat avec le TNS avec lequel on vient de signer une convention accorde des réductions aux membres de l'Amicale

Une animation a été mise en place : Théâtre en famille : le samedi visite du théâtre et le dimanche pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent participer au spectacle LANCELOT DU LAC le 29 novembre

- Vacances des enfants : cas particulier des séjours organisés en Allemagne

Le Président a été destinataire d'une demande prestations de vacances concernant un séjour linguistique en Allemagne. Ce séjour a directement été souscrit auprès du Centre culturel français de Fribourg, lequel ne possède pas d'agrément Jeunesse et Sport.

Le Président rappelle que la réglementation en matière de vacances des enfants soumet les établissements à l'obligation d'avoir un agrément auprès de Jeunesse et Sport.

L'ACCORD POUR LA PRISE EN CHARGE EST SOUMIS AU VOTE :

9 POUR
13 CONTRE
3 ABSTENTIONS

Par conséquent, la prestation ne sera pas versée.

- Expo vente

Le Président poursuit en nous informant qu'une Exposition vente aura lieu le 27 novembre 2014 dans le parking à vélo (P1)

Mme Suzanne MARZOLF a pris contact téléphonique avec M. Claude VINCENT du Service Moyens Généraux pour un accord de principe pour la mise à disposition des locaux en sous-sol. Dès que le nombre exact d'exposants sera connu, nous officialiserons notre demande auprès de l'Administration par courrier.

Il faudra également faire une demande de badge éphémère pour faciliter l'accès aux commerçants

Diverses manifestations à venir

Le président nous informe des diverses manifestations à venir :

- tournoi de poker le 9 novembre
- thé dansant le 26 octobre
- L'étang de pêche ferme de 19 octobre
- Pêche aux brochets les 22 et 23 novembre
- Ouverture spéciale le 25 octobre pour les inscriptions
- Les fêtes de Noël approchent

Voir planning de travail concernant la fête de Noël des retraités. (Jeudi 4 auront lieu également les élections professionnelles). Il faudra surtout faire appel aux bénévoles et aux retraités

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 16 juin 2014 à 16h10.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président